

# Formulaire de demande de prestation de retraite

à l'intention des travailleurs des services à l'enfance et des fournisseurs de services de garderie à domicile du Manitoba



Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

114, rue Garry, bureau 210

Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4

204-945-0776 à Winnipeg; 1-888-213-4754 sans frais

La prestation de retraite est un montant unique versé aux personnes travaillant dans une garderie ou prématernelle à but non-lucratif autorisée ou dans une garderie familiale ou collective autorisée de la province. Les employés ou titulaires de licence qui décident de prendre leur retraite peuvent demander le paiement d'une prestation équivalant à quatre jours payés pour chaque année travaillée dans le domaine jusqu'à un maximum de dix ans, soit un total de 40 jours au maximum. La prestation est basée sur le salaire au moment de la retraite.

Pour être admissible à la prestation de retraite, il y a deux options :

**Option 1:** Prendre sa retraite à l'âge de 65 ans ou plus.

**Option 2:** Prendre sa retraite entre les âges de 55 et 65 ans, à la condition que l'âge ajouté au nombre total d'années de service égale au moins 80. À titre d'exemple, une personne qui prend sa retraite à l'âge de 55 ans doit avoir travaillé dans une garderie autorisée au Manitoba pendant au moins 25 ans ( $55 + 25 = 80$ ).

Il faut avoir été employé dans le système de garde d'enfants au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Une personne qui ne travaillait pas dans le domaine à cette date-là doit avoir travaillé de façon continue pendant un an après cette date. Par exemple, une personne qui commencera à travailler dans le domaine le 1<sup>er</sup> avril 2011 doit travailler jusqu'au 31 mars 2012 pour être admissible à la prestation, même si elle a travaillé dans le domaine à une époque précédente.

Les employés qui ont travaillé à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) dans une garderie pendant la majeure partie des 10 dernières années sont admissibles à 60% du montant de la prestation pour employés à temps plein.

Le montant de la prestation pour les fournisseurs de services de garderie à domicile est basé sur une formule. Il correspond à 80% du revenu total que le fournisseur pourrait gagner en se basant sur le montant maximal réglementé des droits et des subventions de fonctionnement. Les droits et les subventions sont basés sur le nombre actuel de places autorisées. Cette formule s'applique même si les fournisseurs ne reçoivent pas de subvention de fonctionnement. Les fournisseurs à domicile ayant la classification Éducateurs des jeunes enfants (EJII ou III) peuvent gagner un salaire plus élevé, alors le montant de leur prestation sera plus élevé. Pour les fournisseurs de services de garderie collective, la prestation est calculée en divisant le revenu entre les titulaires de la licence.

## Directives

### Garderies

- Employé et employeur doivent remplir le formulaire de demande.
- Envoyez le formulaire au Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (« le Programme ») au moins un mois avant la date de retraite prévue de l'employé.
- Une fois que le Programme confirme le montant de la prestation, celle-ci est versée à l'employeur.
- L'employeur incorpore ensuite le montant de la prestation dans le dernier chèque de paie de l'employé. Veuillez noter qu'il fait traiter le paiement comme une allocation de retraite, qui n'est pas sujette aux contributions RPC ou aux cotisations d'assurance-emploi. Veuillez consulter le Guide de l'employeur – Comment établir le feuillet T4 et le Sommaire (RC41 20(F) Rév. 10) de l'Agence du revenu du Canada pour de plus amples renseignements sur les allocations de retraite.

- L'employé peut demander à l'employeur d'utiliser la prestation pour acheter un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) en son nom. Cela pourrait permettre à l'employé d'éviter de payer des déductions fiscales sur la prestation.

### **Fournisseurs de services de garderie à domicile**

- Le titulaire de licence doit remplir le formulaire.
- Envoyez le formulaire complété (ou les formulaires complétés) au Programme au moins un mois avant la date prévue de la retraite du titulaire de licence.
- La subvention sera versée directement au fournisseur.
- Fournisseurs de services de garderie collective – chaque titulaire doit remplir un formulaire séparé lorsqu'il prend sa retraite.

Envoyez le formulaire rempli et les documents à l'appui à l'adresse suivante :

#### **Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

##### **Régime de retraite**

114, rue Garry, bureau 210  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 4V4

Si vous avez des questions sur la manière de remplir ce formulaire, composez le 945-0776 à Winnipeg ou le 1 888 213-4754 (sans frais); ou envoyez un courriel à l'adresse suivante : [childcarepension@gov.mb.ca](mailto:childcarepension@gov.mb.ca).

**Les renseignements figurant au formulaire de demande pourraient être vérifiés par le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants**

**Partie A – Renseignements sur le retraité / Déclaration du retraité (à remplir par tous les demandeurs)**

Nom de famille	Prénom et initiale(s)
Date de naissance (aaaa/mm/jj) / /	Date anticipée de retraite (aaaa/mm/jj) / /

**Nombre d'années de service dans une garderie autorisée au Manitoba**

- Le nombre d'années de service peut inclure une combinaison d'années comme employé dans une garderie autorisée et comme fournisseur de services de garderie familiale ou collective autorisée au Manitoba. Il n'est pas nécessaire que les années de service soient continues.
- Dressez une liste des garderies où vous avez travaillé ou des périodes pendant lesquelles vous avez été fournisseur de services, en ordre chronologique inverse. Joignez une liste séparée, le cas échéant.
- Quand vous estimerez le nombre approximatif d'heures travaillées par semaine, le chiffre doit être la moyenne de toutes les heures que vous avez travaillées à l'établissement. Si vous avez travaillé à temps partiel et à temps plein à la garderie, faites deux entrées séparées sur votre liste : une pour les périodes de travail à temps partiel et l'autre pour les périodes à temps plein.
- Joignez une photocopie des documents à l'appui, si ces documents sont disponibles. Votre demande sera traitée plus rapidement si vous présentez des documents à l'appui pertinents avec ce formulaire. Il peut s'agir de feuillets T4 délivrés par l'employeur pour chaque année de service ou d'un Relevé d'emploi délivré par l'employeur lorsque vous avez arrêté de travailler pour lui.

Assurez-vous que les renseignements dans cette section sont complets et exacts. Ces renseignements sont utilisés pour déterminer votre admissibilité et calculer le montant de votre prestation.

Nom et adresse de l'établissement autorisé	Poste (pour les employés de garderie)	Date de début (aaaa/mm/jj)	Date de fin (aaaa/mm/jj)	Nombre approximatif d'heures travaillées par semaine (pour les employés de garderie)	Documents à l'appui joints
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
					<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

(Joignez une liste séparée s'il vous faut plus d'espace.)

Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et complets. Je n'ai pas fait de fausse déclaration ou dissimulé ou omis des renseignements qui pourraient être pertinents à la détermination de mon admissibilité ou au calcul du montant aux fins de la prestation de retraite.

\_\_\_\_\_  
Signature du retraité

\_\_\_\_\_  
Date

Les employés de garderies à but non lucratif autorisées remplissent seulement la **Partie B**.  
 Les fournisseurs de services de garderie à domicile remplissent seulement la **Partie C**.

<b>Partie B – Renseignements sur l'employeur / Déclaration de l'employeur (pour les employés de garderie)</b>		
Nom de la garderie		N° de l'établissement
Adresse	Ville ou village	Code postal
Poste et classification actuels de l'employé		Taux horaire actuel de l'employé
L'employé travaillait-il dans une garderie autorisée le 1 <sup>er</sup> décembre 2010? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Quand cette personne travaillait dans votre garderie, pendant combien de temps a-t-elle travaillé à temps plein (30 heures ou plus par semaine) et à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)? (Indiquez le nombre d'années et de mois.)	À temps plein	À temps partiel
	_____ ans + _____ mois	_____ ans + _____ mois
Je déclare/Nous déclarons que les renseignements fournis par l'employé dans la partie A de ce formulaire de demande correspondent aux renseignements figurant dans le curriculum vitae ou le formulaire de demande d'emploi de l'employé qui se trouve dans son dossier du personnel. (Le Programme pourrait avoir besoin d'accéder à ces documents.) <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Je déclare/Nous déclarons que les renseignements fournis par l'employé dans la Partie A de ce formulaire de demande correspondent aux renseignements contenus dans les dossiers de la garderie pour laquelle l'employé travaille actuellement. (Le Programme pourrait avoir besoin d'accéder à ces documents.) <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Je déclare/Nous déclarons que les renseignements fournis dans ce formulaire de demande sont vrais et complets. Je comprends/Nous comprenons que si l'employé revient travailler à cette garderie d'ici six mois, celle-ci devra rembourser le plein montant de la prestation de retraite au Programme. Si la garderie ne rembourse pas le plein montant de la prestation de retraite sur demande, ce montant deviendra une dette exigible par le gouvernement du Manitoba.		
_____		_____
Signature du directeur ou de la directrice		Date
_____		_____
Signature d'un membre du conseil d'administration		Date

**Partie C – Renseignements sur le fournisseur de soins de garderie à domicile / Déclaration du fournisseur (pour les titulaires de licence de garderie familiale ou collective)**

Adresse de la garderie autorisée		Ville ou village	Code postal
N° de l'établissement	Cette garderie est-elle une garderie familiale ou collective autorisée? <input type="radio"/> Garderie familiale <input type="radio"/> Garderie collective		
Nombre de places actuellement autorisées :			
_____ enfants en bas âge + _____ enfants d'âge préscolaire + _____ enfants d'âge scolaire = <u>  0  </u> total			
Avez-vous la classification Éducateur des jeunes enfants (EJE II ou III)? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non			
Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et complets. J'accepte que la licence me permettant de fournir des services de garderie à domicile prendra fin à la date de retraite indiquée à la Partie A. Je comprends que je ne pourrai pas obtenir de nouvelle licence de fournisseur de services de garderie familiale ou collective pendant au moins six mois à moins de rembourser le plein montant de la prestation de retraite au Programme. Si je ne rembourse pas le plein montant de la prestation de retraite sur demande, ce montant deviendra une dette exigible par le gouvernement du Manitoba.			
_____		_____	
Signature du titulaire de licence		Date	

**Partie D – Réserve à l'administration**

No de fournisseur	Élément de coût <b>7211000</b>	N° de l'ordre <b>930064700</b>	Doc. de réf. <b>*Retire Benefit</b>	Texte <b>*Pension</b>
Approbation du paiement – signature		Date	Montant dû par la Province ➤	